

# Ne vous faites pas tester, surtout quand vous n'êtes pas malade !



La folie des tests et la médiatisation des « cas » promue par le gouvernement maintient un climat d'angoisse qui tue l'économie et conduit parfois à des situations ubuesques qui nuisent même à ceux qui ne sont pas fait tester. Si Riposte laïque le permet, je rapporterai une série de témoignages [\[2\]](#) démonstratifs.

Le premier concerne les tristes mésaventures d'une personne inquiète qui s'est fait tester, alors qu'elle n'avait aucun signe de maladie.

Ce Lillois, membre et pratiquant assidu du club local d'échecs, apprend qu'un de ses amis était un cas positif au Coronavirus. Voulant savoir s'il risquait d'être dangereux pour ses parents, il s'est fait tester par prélèvement nasal. Huit jours plus tard le test est revenu positif.

Sur les conseils de l'assurance maladie, son médecin lui a prescrit un arrêt de travail de 10 jours. Cet homme (il n'était pas malade) s'est mis en quarantaine et a déclaré tous ses contacts étroits de la semaine (plus de 60 personnes dont la moitié des adhérents du club d'échecs) qui, à leur tour,

ont aussi été mis en arrêt de travail, et isolés pendant huit jours dans l'attente de se faire tester.

Mais quelques jours plus tard, le laboratoire a prévenu que le test initial était erroné et qu'il était en réalité négatif !

Soulagement pour les contacts et pour l'inquiet du club. Les parties d'échecs ont pu reprendre et les activités professionnelles des membres aussi.

Mais cette mauvaise plaisanterie aura causé bien des angoisses inutiles et coûté plus d'une année de salaire en arrêt de travail à la sécurité sociale.

Moralité : pour ne pas nuire à vos amis, si vous ne souffrez de rien, ne vous faites pas tester. [\[3\]](#)

**Gérard Delépine**

[\[1\]](#)

<https://ripostelaique.com/la-supercherie-des-tests-pcr-devient-officielle-et-aggrave-la-situation.html>

[\[2\]](#) Pour respecter l'anonymat de la victime certains éléments qui aurait permis son identification ont été modifiés

[\[3\]](#) N'hésitez pas à aller écouter l'interview du Pr Perronne sur le podcast de Sud Radio de ce 15 octobre 2020